



# Règlement Week-end Famille Ski

Vars du vendredi 24 au dimanche 26 Janvier 2025

## Inscriptions Mairie 4/5

### **PRÉAMBULE :**

La Mairie des 4ème et 5ème arrondissements a le plaisir de vous proposer ce week-end ski à Vars, du vendredi 24 au dimanche 26 Janvier 2025.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer le fonctionnement de ce moment de partage en montagne.

### **1- INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SÉJOUR**

La famille doit être domiciliée, prioritairement dans les 4° & 5° Arrondissements de la Ville de Marseille ou travailler dans le secteur.

La famille s'engage à participer à la réunion d'information qui aura lieu Mercredi 15 janvier à 18h au CMA Beausoleil (120 Bd de Roux prolongé, 13004 Marseille).

Les impayés, de toute nature, qui précèdent la demande rendent irrecevable le dossier.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 11 décembre 2024.

Pour toute demande d'inscription la famille doit remplir un «dossier d'inscription» par personne, disponible sur le CMA Beausoleil et sur le site de la mairie des 4° et 5° arrondissements.

**Le dossier d'inscription complet et le règlement du séjour sont à déposer, au CMA Beausoleil (13004), du lundi au vendredi de 8 h30 à 13 h et de 14 h à 18 h, au plus tard le 17 janvier 2025.**

### **TRAITEMENT DES DEMANDES**

Le nombre de places étant limité, les personnes avec un quotient familial CAF supérieur à 1200€ seront inscrites sur liste d'attente jusqu'au 10 janvier afin de laisser la priorité aux familles entrant dans les grilles LEA de la CAF. L'équipe du CMA Beausoleil prévendra les familles retenues en fonction du nombre de places disponibles au 10 janvier, en donnant la priorité aux QF les plus faibles. L'inscription sera validée dès réception du dossier avec le règlement.

Pour les personnes avec un quotient familial CAF inférieur à 1200€, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets (formulaire d'inscription, documents justificatifs et paiement complet)

En cas de dossier incomplet ou d'absence de paiement le 20 janvier 2025 à 18h, la ou les places de séjour seront réattribuées à d'autres familles sur liste d'attente.

### **2- TARIFS DU SÉJOUR ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le montant de la participation financière de chaque personne **est de 68 €.**

**Ce tarif comprend :** le transport en bus du Dôme St Just jusqu'à l'hôtel à Vars, les petits déjeuners des samedi 25 et dimanche 26 janvier et le dîner du samedi 25 janvier, les nuits d'hôtel des vendredi 24 et samedi 25 et le transport de retour de Vars au Dôme à Marseille.

#### **Reste à charge de chaque participant :**

- le pique-nique du vendredi 24 janvier au soir
- les repas du midi des samedi 25 et dimanche 26 janvier
- la taxe de séjour pour les personnes majeures d'un montant de **1,72 € pour les deux jours** (0,86 €/jour)
- les forfaits pour les remontées mécaniques si souhaités
- la location de matériel avec le casque si souhaitée

Un tarif de groupe négocié sera possible pour les forfaits et la location de matériel (cf. article 7).

## **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le versement du montant total du week-end Ski pourra s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par chèque vacances, au C.M.A. Beausoleil du lundi au vendredi de 8 h30 à 13 h et de 14 h à 18 h, **au plus tard le 17 janvier 2025.**

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

En cas d'annulation de la part de la famille, sur demande écrite auprès du service Animation, le week-end Ski ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif pour raisons médicales ou évènements familiaux graves. **ATTENTION** : Aucun remboursement ne sera consenti si des familles retardataires ne se présentaient pas à l'heure du départ. Le car n'attendra pas ces personnes pour démarrer le voyage.

La ville se réserve le droit d'annuler ou de reporter le séjour en cas de force majeure. En cas d'annulation du fait de la mairie le remboursement sera effectué.

## **3- ACCUEIL, ORGANISATION ET INFORMATIONS UTILES**

Le lieu d'hébergement sera **le Centre de Vacances l'Orange Bleue à Vars** (05560).

Les chambres de 6, toutes équipées de Sdb/wc, seront complétées par le responsable du séjour en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits des participants.

L'obligation de remplir les 6 couchages par chambre, imposera de regrouper des familles, les enfants étant toujours sous la responsabilité des parents.

## **RESTAURATION**

Le séjour est en demi-pension. Il est nécessaire de préciser les régimes alimentaire si particularités. Le centre ne cuisine pas hallal ou casher mais peut proposer du poisson ou des œufs à la place.

**Les besoins alimentaires spécifiques sont à notifier au moment de l'inscription.**

**En cas d'oubli ou d'erreur il n'y aura pas de modification possible.**

La cuisine est approvisionnée en circuit court et local. Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire, de diversification, d'initiation au goût et leur confection respecte les règles d'hygiènes en vigueur. Chaque menu est composé d'une entrée, d'un plat, d'un laitage, d'un dessert et d'un morceau de pain. Le petit déjeuner comprend boissons chaudes (thé, chocolat, café..), jus, pain, beurre, confiture.

Pour les repas du midi, le centre propose des pique-niques pour un montant de 7,50€ par jour et par personne (sandwich, chips, fromage, pâte de fruit, dessert, eau).

Vous pouvez également aller vous restaurer dans le village.

## **VIE QUOTIDIENNE**

Ce séjour étant un week-end Famille, les majeurs sont en autonomie et les parents sont entièrement responsables de leurs enfants.

Il y aura 2 accompagnants de la mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements pour aider et renseigner, afin de faciliter le déroulement du séjour des familles. Dont 1 personne véhiculée, en cas de problème.

## **TROUSSEAU A PRÉVOIR**

Le linge de lit est fourni (draps, couvertures). Lit à faire à l'arrivée

**Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.**

Prévoir des habits chauds et imperméables, chaussures de montagne chaudes, des gants, bonnet, lunettes de soleil ou masque, tenue d'intérieur et de rechange, tenue de nuit et chaussons, nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice).

## **POINTS DE RENDEZ-VOUS**

Les participants seront accueillis par l'équipe du service Animation de la mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, au point de rendez-vous notifié ci-dessous, avec leurs bagages ainsi que leurs panier-repas froid pour le repas du soir (prévoir sac isotherme).

**Le départ aura lieu au Dôme St Just le vendredi 24/01 à 17 h30 et le retour au Dôme vers 20 h le dimanche 26/01/25.**

## **4- LES RÈGLES DE VIE**

Toute personne ayant un comportement déplacé (grossièretés, insultes, violence...) sera exclue du séjour et sera accompagnée à la gare la plus proche, charge pour elle de se payer le trajet du retour, avec aucune possibilité de remboursement des frais engagés.

Le respect, la cordialité et la convivialité sont des valeurs indispensables pour la bonne tenue de ce séjour.

## **5- PRISE DE PHOTOS, DE VIDÉOS**

Il est possible que les membres du service animation du 4/5 prennent des photos ou des vidéos, il conviendra de bien remplir le formulaire d'inscription concernant le droit à l'image.

Chaque participant veillera à respecter la réglementation en matière de droit à l'image en vigueur, aucune prise de vue de personnes identifiables, ou de diffusion sur les réseaux sociaux sans leur accord. La mairie ne sera pas tenue pour responsable de tout comportement déviant d'un ou plusieurs participants dans ce domaine et pourra même porter plainte ou se porter partie civile en cas de délit en la matière.

## **6- GESTION DES OBJETS PERSONNELS ET DE VALEUR**

La mairie du 4/5 décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels. Afin d'éviter toute déconvenue, il est recommandé de ne pas emporter d'objets de valeur. En effet, les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les vêtements de marque...ne sont pas assurés.

Chaque participant majeur est entièrement responsable de ses affaires, de celles de ses enfants ou ayants droits.

## **7- L'ACTIVITÉ SKI (avec coût en supplément) ET LES SORTIES**

L'activité ski sera possible samedi 25 et dimanche 26 janvier (arrêt vers 16h pour se changer et rentrer). Les personnes ne skiant pas seront libres de s'organiser comme elles le souhaitent. La station de Vars est à 10 minutes à pieds, une navette gratuite (passant toutes les 10-15') est à proximité. Station Vars : 185 Km de pistes et pour les non skieurs 50 Km de pistes piétons

2 Formules seront proposées :

\* Non skieur

\* Skieur (forfaits et matériel à votre charge, directement payable auprès de l'hébergeur)

**Sorties tardives** : il convient de respecter le règlement intérieur du centre d'hébergement : horaires, tranquillité du site....

### **Tarifs des Options (à la charge des participants, à régler sur place) :**

- Pique-nique du midi livré aux pieds des pistes 7.50€ TTC (sandwich/chips/fromage/pâte de fruit/dessert/eau)

- Matériel de ski (sans casque) les 2 jours : 24.00 € TTC - Matériel de ski (sans casque) 1 jour : 16.00 € TTC

- Matériel de Snow (sans casque) les 2 jours : 39.00 € TTC - Matériel de Snow (sans casque) 1 jour : 21.00 € TTC

- Casque par jour : 2.00 € TTC.

### **Forfaits remontées mécaniques**

- 45 € la journée key carte inclus (tarif 20 personnes minimum) **Tarif Groupe**

- 84 € les 2 jours key carte inclus (tarif 20 personnes minimum) **Tarif Groupe**

- 53 € la journée key carte inclus (tarif moins de 20 personnes)
- 97 € les 2 jours key carte inclus (tarif moins de 20 personnes)

**Attention :** pour information, afin de bénéficier du tarif groupe, il faut être 20 personnes minimum par jour (ensemble du séjour mairie 4/5)

## 8- RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

La participation des personnes nécessite obligatoirement de fournir un justificatif de contrat responsabilité civile.

Une garantie individuelle accident est fortement recommandée. Lorsqu'il n'y a pas de tiers dans un accident où une personne est victime, c'est l'assurance individuelle de cette personne qui est prise en compte.

Les parents restent responsables de leur(s) enfant(s).

**Plus d'informations sur bâtiment :** <https://www.vars.com/hiver/offres/orange-bleue-vars-fr-hiver-3313482/>  
<https://obvars.eatbu.com/?lang=fr>

**N.B. :** La Mairie de Secteur décline toute responsabilité pour la pratique de l'activité ski, luge...

**Nous vous conseillons (pour skieurs) de prendre l'assurance avec le forfait de remontées mécaniques**

**N'oubliez pas vos documents vous couvrant en cas d'accident (Sécu, Mutuelle, Assurance)**

*Signature avec mention « lu et approuvé »*  
Mr & Mme